

COUP DE FROID SUR LES SALAIRES !

Le gouvernement, contraint par la loi, a porté le SMIC à 1 823,03 €, contre 1 801,80€, soit une hausse de 21,23 € brut par mois. Cela impacte directement des milliers d'agent.es de catégorie C dans les grades C1 et C2.

Au 1er janvier les 5 premiers échelons en C1 et les 3 premiers échelons en C2 seront en dessous du SMIC. Le 1er échelon de la catégorie B sera lui 13 euros seulement au-dessus du salaire minimum !

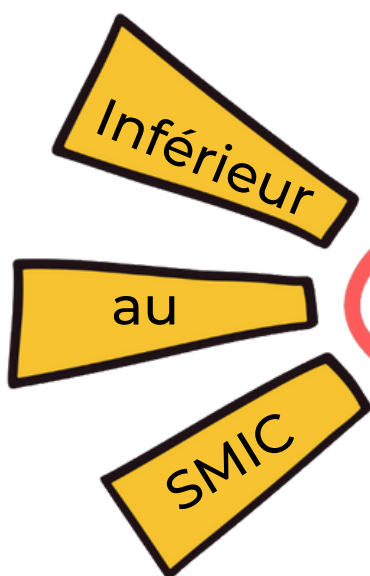


C'est le résultat de l'absence de revalorisation du point d'indice que le gouvernement bloque pour tous.tes depuis juillet 2023 et a décidé de bloquer encore en 2026, et d'une quasi absence de revalorisation des débuts de carrière dans toutes les catégories.

La valeur du point d'indice, base de rémunération des agent.es public.ques, a décroché face à l'inflation : entre 2010 et 2024, elle n'a progressé que de 6,3% contre plus de 27% de hausse des prix.

LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS ET DE L'EXPÉRIENCE EST EFFACÉE !

À titre d'exemple, dans la grille C1, un.e agent.e recruté.e sans ancienneté met 5 ans pour passer de l'indice majoré 366 à 371, soit un gain brut mensuel d'environ 24 € brut ! Dans la grille C2, le passage de l'indice 367 à 376 prend 5 ans, pour un gain de 44 € brut. Le gain est de 19 € brut en 4 ans au 1er grade en catégorie B !



ÉCHELLE C1

adjoint.es techniques, administratifs, d'animation, ATTEE, etc.

Échelon	Durée	Indice brut	Indice majoré	Traitement brut en euros
1	1 an	367	366	1 801,73
2	1 an	368	367	1 806,66
3	1 an	370	368	1 811,58
4	1 an	371	369	1 816,50
5	1 an	374	370	1 821,42
6	1 an	378	371	1 826,35
7	3 ans	381	372	1 831,27
8	3 ans	387	373	1 836,19
9	3 ans	401	376	1 850,96
10	4 ans	419	377	1 855,88
11	-	432	387	1 905,11



La FSU Territoriale

22 rue Malmaison 93 170 Bagnole

01 41 63 27 59 contact@snuter-fsu.fr

snuter-fsu.fr lafsuterritoriale

@fsu-territoriale.bsky.social



Engagé.es
au quotidien

adjoint.es techniques, administratifs,
d'animation, etc. principaux.ales de
2ème classe

ÉCHELLE C2

Échelon	Durée	Indice brut	Indice majoré	Traitement brut en euros
1	1 an	368	367	1 806,66
2	1 an	371	369	1 816,50
3	1 an	376	370	1 821,42
4	1 an	387	373	1 836,19
5	1 an	396	374	1 841,12
6	1 an	404	376	1 850,96
7	2 ans	416	377	1 855,88
8	2 ans	430	385	1 895,27
9	3 ans	446	397	1 954,34
10	3 ans	461	409	2 013,41
11	4 ans	473	417	2 052,80
12	-	486	425	2 092,18



Pour compenser la différence entre les indices inférieurs au SMIC et le salaire minimum, le gouvernement mettra en œuvre une « **indemnité différentielle** » : concrètement cela signifie que les agent.es des 5 premiers échelons du C1 et des 3 premiers échelons du C2 seront tous.tes rémunéré.es au SMIC...et pas un centime de plus !

Et toujours aucune revalorisation pour les autres...

La FSU Territoriale exige l'ouverture de négociations salariales et revendique :

- De nouvelles grilles indiciaires pour :
 - corriger le tassement des carrières notamment en catégorie C et B ;
 - atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en revalorisant les grilles des métiers les plus féminisés ;
- Une mesure d'urgence de revalorisation de l'ensemble des traitements avec l'augmentation de la valeur du point d'indice de 20 % ;
- L'attribution de 80 points d'indice pour tous.tes ;
- Un salaire minimum de 1 800 € net en début de carrière ;
- L'indexation des salaires, des minima sociaux, des pensions et du point d'indice sur l'inflation.

**POUR LE SERVICE PUBLIC ET LES AGENT.ES :
DES SALAIRES DÉCENTS !**



La FSU Territoriale

22 rue Malmaison 93 170 Bagnolet

☎ 01 41 63 27 59

✉ contact@snuter-fsu.fr

✉ contact@snuter-fsu.fr

🌐 snuter-fsu.fr

📞 lafsuterritoriale

🐦 @fsu-territoriale.bsky.social



Engagé.es
au quotidien